

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-02-029

**COMPTE-RENDU DE
L'UTILISATION DE LA
DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS**

**SEANCE
DU 25 JUN 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 32

votants : 39

**DATE DE CONVOCATION :
17 Juin 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Véronique PRUVOST-BITAR**

L'an deux mille vingt, le Jeudi vingt-cinq Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé) ;
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Ne siègeai(en) pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents, 12 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Ce point n'appelle aucun vote des conseillers communautaires.

Le Président de séance effectue un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau,

A) Décisions du Président :

- **Décision n°2020-016** : Signature de la proposition financière de la société PLEASE SCS – 274 Avenue Napoléon Bonaparte – 92562 Rueil Malmaison cedex concernant la location longue durée d'un véhicule d'un fourgon type Expert Peugeot sur trente-six mois pour un montant mensuel de 449,52 euros HT.
- **Décision n°2020-017** : Signature de la proposition financière Groupe Moniteur – Antony Parc 2 – 10 Place du Général De Gaulle – BP 20156 – 92186 Antony Cedex, pour une parution dans la « Lettre du Cadre » d'un montant de 1 186,00 euros HT, soit 1 423,20 euros TTC.
- **Décision n°2020-018** : Signature de la proposition financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise – 18 Rue d'Allonne – 60000 Beauvais, concernant la livraison d'une étude de viabilité du projet de création/reprise du café-restaurant de Barbery, qui a pour but de redynamiser le centre-ville notamment à travers l'activité commerciale, d'un montant de 3 000,00 euros HT initial, remis à 2 000,00 euros HT liée à la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise.
- **Décision n°2020-019** : Signature de la proposition financière de la société MANPOWER sise 13 Rue Ernest Renan – 92000 Nanterre, pour une mission de recrutement d'un Directeur Général des Services pour un montant de 10 800,00 euros HT soit 12 960,00 euros TTC.
- **Décision n°2020-020** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la société Manufacture de Senlis de mise à disposition d'un local à usage de bureau pour un montant de 1 472,87 euros HT pour le mois d'Avril 2020 auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de 828,49 euros HT pour le mois d'Avril 2020. La convention est consentie pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} Avril 2020 pour se terminer le 30 Avril 2020. Elle n'est pas tacitement renouvelable.
- **Décision n°2020-021** : Signature de l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la société Mileston Solutions de mise à disposition de locaux à usage de bureau pour un montant de 10 336,00 euros HT par an auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de 5 814,00 euros par an HT.
- **Décision n°2020-022** : Signature de la charte concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts de France en lien avec REV3 – la troisième révolution Industrielle, initiée par la Région Hauts-de-France souhaitant promouvoir et déployer, notamment, la filière méthanisation en Hauts-de-France avec les partenaires suivants : le Préfet de la Région Hauts-de-France, l'ADEME, GRDF, GRT gaz, France Nature Environnement Hauts-de-France,

la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France de la bioéconomie, SEMénergies Hauts-de-France et le CERDD.

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 060-200066975-20200625-DEL2020CC02029-DE

- **Décision n°2020-023** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec le SISN de mise à disposition d'un local à usage de bureau pour un montant de 8 456,80 euros HT auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de 4 756,95 euros HT. La convention est consentie pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} Janvier 2020 pour se terminer le 30 Décembre 2020. Elle n'est pas tacitement renouvelable.

B) Délibérations du Bureau Communautaire :

Néant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le :
Et de l'affichage le :

Le Président,

Philippe **CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **08 JUL. 2020**

Le Président,

Philippe **CHARRIER**



Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located to the right of the text 'Affiché le'. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 060-200066975-20200625-DEL2020CC02029-DE